# DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

## VILLE D'AUBERVILLIERS

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 26 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 janvier 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

#### PRESENTS:

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soisig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

#### **POUVOIRS:**

M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. Mohamed Fathi,	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

M. MONINO Jean-François arrivé à partir de la question n°9 M. KARROUMI Sofienne arrivé à partir de la question n°11 M PLEE Eric arrivé à partir de la question n°5

Absents: Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme DUCATTEAU Sylvie

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Affaires foncières et juridiques

REF: DAJDAJD2017002

Signataire: AD

OBJET : Abrogation de la délibération n°168 du 15 septembre 2016 - Acquisition auprès de M. ZOUAOUI des lots n°58 et 69 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50

### LE CONSEIL.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0272 en date du 1er février 2016 portant déclaration d'utilité publique l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0392 en date du 15 février 2016 déclarant cessible les biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'ordonnance d'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Bobigny en date du 5 avril 2016,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 9 juin 2016,

Vu le courrier de la Commune en date du 4 août 2016 relatif à l'offre d'indemnisation dans le cadre de la procédure d'expropriation susmentionnée,

Vu la délibération n°168 du conseil municipal du 15 septembre 2016,

Considérant que M.ZOUAOUI est propriétaire du lot n°69 correspondant à un appartement d'une superficie de 28 m², et du lot n°58 correspondant à un cabanon d'une superficie de 4 m², soit au total 23/1000<sup>e</sup> de la copropriété, anciennement situés au sein de la copropriété du 51 rue Sadi Carnot, dans le bâtiment B aujourd'hui démoli, dans le périmètre d'emprise du futur sixième collège qui fait l'objet d'une procédure d'expropriation engagée par la Commune,

Considérant qu'en application de l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, une offre d'indemnité d'un montant de 15 000 € a été faite,

Considérant que l'ordonnance d'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Bobigny a opéré le transfert de la propriété desdits biens au profit de la Commune,

Considérant dès lors qu'il convient d'abroger la délibération n°168 du 15 septembre 2016 d'acquisition auprès de M. ZOUAOUI et d'autoriser le paiement d'une indemnité pour dépossession des biens et la signature du protocole afférent,

A l'unanimité.

#### **DELIBERE:**

ABROGE la délibération n°168 du 15 septembre 2016 d'acquisition auprès de M. ZOUAOUI des lots n°58 et 69 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50.

**DECIDE** d'indemniser M. ZOUAOUI pour les lots n°69 et n°58, anciennement situés dans le bâtiment B aujourd'hui démoli au sein de la copropriété du 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée U 43, à hauteur de 15 000 €.

AUTORISE la maire à signer l'acte relatif à l'indemnisation susmentionnée, à le réitérer le cas échéant devant notaire et à ordonnancer toutes les dépenses relatives à ces actes.

L'adjoint délégué

Reçu en préfecture le : 27/01/2017

Publié le : 27/01/2017

Certifié exécutoire le : 27/01/2017

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER

Fethi CHOUDER